

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 5 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	8

Objet de la délibération
FINANCES Subvention ADUGA 2025
Référence
12_20250405_7.5.3

Date de la convocation
20/03/2025 et 01/04/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
08/04/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 5 avril à 9 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 1^{er} avril 2025. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois – 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE.

Excusés ayant donné procuration :

Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ ;
Florence RODINGER a donné pouvoir à Pascal RIFFLART ;
Pascal OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Hubert CAPELLE ;
Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE.

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSÉS, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOUARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'appuie sur l'ADUGA pour l'accompagnement technique que l'Agence lui apporte dans sa compétence SCoT (mise en œuvre, suivi et évaluation, accompagnement du rôle de personne publique associée du pôle métropolitain, etc.) et dans la maîtrise d'ouvrage d'études stratégiques pour le pôle.

L'ADUGA s'investit aux différentes échelles territoriales dès lors que cela peut recouvrir une dimension stratégique pour le Pôle, notamment dans la mise en œuvre du SCoT. L'assistance portée par l'Agence concerne l'élaboration de projets de territoires, de Plans Locaux d'Urbanisme d'échelle intercommunale par exemple.

Dans le cadre de réflexions partenariales, l'ADUGA assure également le suivi et la mise à disposition de ressources (données, cartographies, notes analytiques, etc.), pilote la réalisation d'enquêtes (enquête ménages déplacement, comportement d'achat, modes de vie, etc.), anime des espaces d'échanges et de débats.

Au regard des actions initiées et portées par l'ADUGA, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a souhaité apporter une subvention à cette fin, dont le montant est de 415 000 € pour l'année 2025 et fera l'objet d'un versement par tiers (1^{er} paiement en Avril : 138 834 € ; 2^{ème} paiement en Juillet : 138 083 € et 3^{ème} paiement en Novembre : 138 083 €).

La relation entre l'ADUGA et ses collectivités membres est régie par l'article L132-6 du code de l'urbanisme relatif aux agences d'urbanisme. Au-delà, le cadre juridique régissant les subventions versées par les personnes publiques aux associations mentionne que les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € donnent lieu de manière obligatoire à la conclusion d'une convention précisant l'objet, la durée, le montant et les modalités de versement.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur la convention financière 2025 entre le Pôle métropolitain et l'ADUGA.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Vu le vote du Budget primitif 2025,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

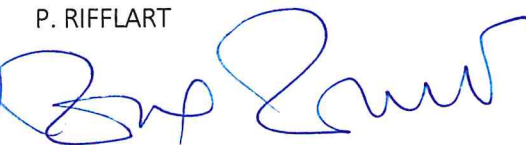
- Valide le versement de la subvention 2025 à l'ADUGA pour un montant de 415 000 € et autorise le Président à signer la convention financière annuelle.
- Décide de verser par tiers la subvention annuelle de la façon suivante :
 - o 1^{er} paiement en avril : 138 834 €
 - o 2^{ème} paiement en juillet : 138 083 €
 - o 3^{ème} paiement en novembre : 138 083 €.
- Inscrit la dépense en section de fonctionnement, chapitre 65 - article 65748, Fonction 50 sur l'exercice 2025 du budget.

Fait et délibéré le 5 avril 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12_20250405_753
Objet :	Finances : Subvention 2025 ADUGA
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20250405-12_20250405_753-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20250405-12_20250405_753-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib12_Subvention 2025 ADUGA.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20250405-12_20250405_753-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Convention subvention ADUGA 2025.pdf Nom métier : 21_RP-080-200082063-20250405-12_20250405_753-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	179.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	7 avril 2025 à 14h22min47s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	7 avril 2025 à 14h22min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	7 avril 2025 à 14h22min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2025 à 14h22min55s	Transmis au MI

